

**SPF SANTÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

BRUXELLES, 14 février 2013

**DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION
DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS**

**CONSEIL NATIONAL DES
ÉTABLISSEMENTS DE SOINS**

Sections « Programmation & Agrément » et « Financement »

Réf. : CNEH/D/421-1 (*)

**Avis conjoint des Sections « P&A » et « Financement » relatif à
l'enquête statistique annuelle**

Au nom du président,
M. Peter Degadt

Le secrétaire,
C. Decoster

(*) Cet avis a été ratifié lors du Bureau du 14 mars 2013

Avis du groupe de travail mixte ` Enquête statistique annuelle `

L'objectif de ce groupe de travail était d'examiner le questionnaire relatif aux statistiques qui est adressé annuellement aux établissements hospitaliers.

A cette fin le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises, : (07/06/2011, 27/09/2011, 19/01/2012, 02/02/2012, 22/03/2012, 26/04/2012, 12/06/2012). Etant donné qu'un autre groupe de travail avait déjà travaillé sur un même avis, il y a quelques années, il est à déplorer qu'il n'a pas été tenu compte des propositions formulées. Au contraire, le groupe de travail regrette de constater qu'entretemps le nombre de questions s'est amplifié. Le groupe de travail insiste dès lors pour qu'il soit tenu compte de l'avis suivant, dès sa ratification.

1. Le premier objectif du groupe de travail était de simplifier le questionnaire, tout en créant des conditions accompagnantes motivant les hôpitaux à répondre correctement aux questions posées.

Au dire des représentants de certaines fédérations hospitalières, les réactions de quelques directions hospitalières montrent que

- le nombre des questions est trop élevé et demande un investissement de temps assez conséquent
- certaines questions demandent des réponses, qui sont déjà fournies par l'hôpital dans d'autres enquêtes ou contenues dans d'autres bases de données...
- l'utilité exacte de certaines questions et leur portée d'action ne sont pas toujours comprises d'où une réaction de méfiance de la part des directions hospitalières. Par ailleurs, un feedback significatif ne semble pas toujours assuré. Une transparence est donc requise.

2. Suite à ces remarques, le groupe de travail a examiné le bien fondé de chaque question et ce en collaboration avec les représentants du Ministère.

Les critères de sélection d'une question sont

- son utilité notamment en tenant compte de la nécessité de disposer d'une donnée soit que la demande émane d'une législation, d'un besoin de sécurité publique ou d'une demande d'une organisation ou Autorité internationale.
- la clarté dans la formulation, ce qui exclut toute ambiguïté et ce qui assure aussi une validité de la base des réponses
- la non-redondance avec d'autres enquêtes ou base de données disponibles
- une condition de feedback assurée aux hôpitaux en situant la réponse de l'hôpital par rapport au résultat global et éventuellement de la moyenne en cas de réponse chiffrée.

En application de ces critères, le volume du questionnaire a pu être ramené de 160 pages à 13 pages..

3. Lors de l'examen du bien fondé de certaines questions, il s'est avéré que le Département pose celles-ci afin de proposer des mesures de politique générale favorables aux hôpitaux. Le groupe de travail propose que de telles questions soient posées en dehors de l'enquête des statistiques annuelles et de façon ponctuelle, ce qui permet aussi d'expliquer leur bien fondé, leur utilité et de donner un feedback. Ainsi la motivation et une contribution constructive de la part des hôpitaux peuvent être gagnées.

4. En résumé, le groupe de travail propose

- de valider les critères de sélection énoncés et de retenir le questionnaire telle que corrigée en application de ceux-ci
- d'avoir annuellement un échange de vue entre le Département et le groupe de travail pour accompagner l'analyse des résultats et assurer le feedback aux hôpitaux
- de consulter le groupe de travail au préalable en cas d'élargissement du questionnaire ou si un questionnaire ` ciblé' devrait être lancé par le Département
- de contribuer de cette façon-ci à restaurer la confiance et le dialogue entre le Département et les hôpitaux en veillant d'y associer, outre les membres du CNEH, les experts que ces derniers jugeront utiles.